

L'invité

Pour un autre modèle de gestion de la faune

OPINION Denis Calomeni Secrétaire & vice-président Fédération cynégétique genevoise

Publié: 03.04.2021, 08h32

L'article de M. Jean Barth paru dans votre édition de ce jour titré : « Attention aux envies de chasse à Genève » est un pamphlet idéologique, rempli de contre-vérités, qui ne saurait se passer d'une mise au point. Tout d'abord, dans les faits, l'initiative de 1974 n'a pas interdit la chasse, mais l'a «fonctionnarisée» en la réduisant à une simple élimination d'animaux causant des problèmes, sous la très pudique appellation de «régulation», effectuée aux frais du contribuable... Ainsi, plus de différence entre un cafard et un chevreuil!

Ensuite, avec un taux de participation d'à peine 20%, le peuple genevois a surtout manifesté son indifférence sur le sujet, plutôt qu'un «plébiscite», faussement interprété par M. Barth! Cet article démontre combien l'auteur est confus ou en tout cas très mal informé sur le statut de certains animaux dans notre pays. Il affirme que le grand-tetras et la perdrix grise sont chassés de nos jours en Suisse, alors que ces espèces sont protégées au niveau fédéral depuis respectivement 51 et 34 ans (sans que leurs effectifs ne se portent mieux pour autant, ce qui démontre que le problème n'a rien à voir avec la chasse !).

Si, comme soutenu dans cet article, les chasseurs étaient vraiment les «fossoyeurs de la Biodiversité», comment expliquer que les cerfs, sangliers et chevreuils que l'on peut observer de nos jours à Genève, soient venus de France et du canton de Vaud, précisément où la chasse se pratique depuis toujours? Comment expliquer que ce sont les chasseurs, sentinelles et premiers défenseurs de la nature, qui sont à l'origine de la création d'organisations comme le WWF? N'ouk

ler que depuis la votation de 1974, des dizaines de milliers d'animaux ; lièvres, lapins de garenne (aujourd'hui disparu!), sangliers, chevreuils, corneilles et j'en passe..., ont été «régulés» aux frais du contribuable sur le minuscule territoire du canton de Genève!

Malgré tous les efforts de prévention des dégâts et de régulation étatique, le système de gestion actuel de la faune fait que notre canton détient trois tristes records Suisses :

1) le plus grand nombre de sangliers tirés par hectare de forêt

2) le montant le plus important d'indemnité versé aux agriculteurs pour les dégâts causés par la faune sauvage (27,75 francs par hectare et par an). Dans le canton Vaud, la moyenne annuelle est 7 fois inférieure!

3) le plus mauvais état de rajeunissement de la forêt, ravagée par la surdensité de cervidés.

Par conséquent, il est temps de repenser et de dépoussiérer le modèle de gestion de la faune dite « à problèmes », sclérosé qu'il est par une vision zoolâtre mièvre et vieille de 47 ans.

Que M. Barth se rassure, l'interdiction de la chasse populaire est ancrée dans la constitution genevoise et son retour n'est pas une revendication. Mais un autre modèle de gestion de la faune reste possible, et même souhaitable pour notre canton, dans le respect du verdict de la votation de 1974. Celui-ci impose toutefois de s'autoriser à sortir de certains dogmes, malheureusement toujours colportés par quelques animalistes qui vivent hors de la réalité de la nature.

Denis Calomeni

^ Afficher moins



Secrétaire & vice-président Fédération cynégétique genevoise

Publié: 03.04.2021, 08h32

Vous avez trouvé une erreur? [Rapporter maintenant.](#)

12 commentaires

Votre nom

Sauvegarder

[Voir tous les commentaires](#) ▾



[La une](#)

[Journal numérique](#)

[Archives du journal](#)

[Impressum](#)

[CGV](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Contact](#)

[Abonnements](#)

[Tous les Médias de Tamedia](#)